

Sursis pour un père violent, jugé à Caen

Justice

En mars 2023, le collège de Giberville, près de Caen, fait un signalement, au sujet d'une élève de 11 ans, scolarisée en 6^e, qui subit régulièrement les insultes et les coups de son père. « Elle a peur de lui et sursaute quand il arrive. »

Un signalement du collège, suivi d'une enquête

Il s'énerve vite et crie beaucoup. Une fois, elle est rentrée avec une heure de retard après être passée chez une copine, et son père l'a jetée par terre avant de lui donner des claques. Le principal a indiqué au père que « taper ne sert à rien » et qu'il faisait un signalement. Depuis, l'élève assure que son père ne l'a plus frappée.

Dans le cadre des investigations, les enquêteurs ont entendu une compagne qui l'a quitté en août 2022 et a eu une fille avec lui, en 2021. Elle déclare que son ex-compagnon « est très centré sur lui-même et immature. Il ne se remet jamais en question. C'était à moi de tout gérer, même les rendez-vous pour sa grande fille. Il la rabaisait constamment, il ne lui disait jamais rien de positif, jamais d'encouragement. Je pense qu'il doit se faire suivre psychologiquement ». Elle a aussi subi sa violence. Elle relate une scène où il s'est violemment énervé contre elle et l'a violentée alors qu'elle portait sa fille dans les bras, en juin 2022.

Le prévenu absent à l'audience

L'homme de 39 ans ne s'est pas présenté, lundi 17 mars, pour s'expliquer devant le tribunal correctionnel de Caen. Il était déjà connu de la justice pour des violences conjugales en 2012.

Le tribunal le condamne à six mois de prison avec sursis probatoire. Il devra se soigner, travailler, payer les sommes dues au Trésor public, être suivi par le CPCA (centre de prise en charge des auteurs de violence conjugales) où il effectuera un stage de prévention contre les violences conjugales et un stage de parentalité. Il devra verser 800 € à son ex-compagne et à la fille de celle-ci, et 300 € à sa grande fille, pour leur préjudice moral.